

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphane, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine
Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphane à partir de 12 h 10
Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOULET Thierry à partir de 11 h 50

M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
M. LOTHAIER Pierre à M. DAVID Jean-Louis
M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROUVEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

**Régie de l'abattoir- Budget d'exploitation 2012 - Décision modificative n°2 -
Remboursement du fonds de roulement - Autorisation**

Monsieur SOUBIRAN présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n°90/679 du 29 octobre 1990, il a été décidé, de créer à compter du 1^{er} décembre 1990, une régie à seule autonomie financière pour assurer l'exploitation de l'abattoir et de doter cette régie d'une avance de fonds de roulement d'un montant de 5 000 000 F (soit 762 245.09 €) remboursable sur 27 ans à compter du 1^{er} décembre 1993.

Pour éviter toutes difficultés de trésorerie, l'équilibre financier de la régie n'étant réalisé qu'avec un apport du budget principal de la Communauté sous forme de subvention d'exploitation, il a été décidé par délibérations successives n°93/923 du 20 décembre 1993, n°96/850 du 29 novembre 1996, n°99/920 du 22 octobre 1999, n°2002/0774 du 18 octobre 2002, n°2005/0799 du 14 octobre 2005 de repousser par périodes de 3 ans le remboursement du fonds de roulement.

La dernière délibération n°2002/0162 du 13 mars 2009 prorogeait jusqu'à la fermeture de l'établissement le délai accordé pour rembourser cette avance, qui a été appelée, par la régie de l'abattoir à hauteur de 2 800 000 F soit 426 857.24 €. La différence, soit 2,2 M F soit 335 387,84 € avait été utilisée pour des besoins de trésorerie.

Par ailleurs, le Conseil de Communauté par délibération n°2011/0680 du 23 septembre 2011 prononçait la fermeture du Complexe de la Viande à compter du 31 décembre 2011 et décidait la cessation de l'exploitation des activités de service public exercées au titre de la compétence abattoir, de procéder à la suppression de la régie à autonomie financière de l'abattoir et de clôturer le budget afférent à compter du 31 décembre 2012.

Il convient dès lors que la régie de l'abattoir procède au remboursement du solde du fonds de roulement non utilisé, soit 426 857.24 €, à la Communauté Urbaine

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la loi n°66-1069 du 31 décembre et les articles R22 22-1 et suivants du CGCT,

Vu la délibération n°90/679 du 29 octobre 1990 portant création de la Régie à seule autonomie financière de l'abattoir à compter du 1^{er} décembre 1990,

Vus les délibérations n°93/923 du 20 décembre 1993, n°96/850 du 29 novembre 1996, n°99/920 du 22 octobre 1999, n°2002/0774 du 18 octobre 2002, n°2005/0799 du 14 octobre 2005 et n°2002/0162 du 13 mars 2009 relatives au renouvellement du fonds de roulement,

Vu la délibération n°2011/0680 du 23 septembre 2011, relative à la cessation des activités poursuivies au sein du Complexe de la Viande,

Vu le budget primitif de l'exercice 2012 de la Régie, adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2011/0941 du 16 décembre 2011,

Vu la délibération n°2012/0538 relative à la décision modificative n°1 du 13 juillet 2012,

Vu la nomenclature M42 applicable à cette régie,

Vu l'avis du conseil d'Exploitation réuni le 27 novembre 2012,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT la fermeture de l'abattoir et la suppression de la régie à simple autonomie financière de l'abattoir, il convient que cette dernière rembourse à la Communauté Urbaine le solde du fonds de roulement dont celle-ci l'a dotée lors de sa création.

DECIDE

Article 1 : de procéder au remboursement du solde du fonds de roulement, soit 426 857,24 € à la Communauté Urbaine, par l'inscription de crédits de dépense en section d'investissement, au chapitre 16, compte 1687, pour un montant de 426 857,24 €, qui seront financés par l'excédent d'investissement disponible dégagé du compte administratif 2011 et reporté sur l'exercice 2012.

Article 2 : d'adopter la présente décision modificative n°2.
Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
10 JANVIER 2013**

PUBLIÉ LE : 10 JANVIER 2013

M. CLAUDE SOUBIRAN